

**Préavis 03/2025 –
Rapport complémentaire de la Commission ad hoc minoritaire**

Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement (Montant : CHF 3'282'500.-) ainsi que pour la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux (Montant : CHF 3'102'500.-)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Par mail du 26 mai 2025, le Bureau du Conseil communal a chargé les cinq Membres du conseil communal suivants de l'étude du préavis précité :

Commission ad hoc

1er Membre : Jacques Joly
Membres : Pascal Vionnet, Christine Lavanchy, Gaël Gillibert,
Mark Silverstein

Pour la Municipalité : Jean-Yves Cavin

La Commission s'est réunie à la Grand Rue 20, 1091 Grandvaux le mercredi 28 mai 2025 à 19h00.

En complément du rapport majoritaire de la commission ad hoc du préavis 03/2025, à la suite du report du préavis 3/2025 le 5 mai dernier, la Commission s'est réunie à nouveau pour répondre aux questions posées par le rapport de la Commission du 15 avril dernier et par le rapport de la COFIN du 28 avril dernier.

Nous remercions le municipal Monsieur Jean-Yves Cavin pour le travail effectué dans ce dossier.

Nous sommes opposés à ce préavis tel que présenté pour plusieurs raisons :

Un investissement disproportionné : La solution proposée impose des frais d'investissement conséquents aux propriétaires, non seulement pour l'installation de pompes à chaleur (PAC), mais également pour l'assainissement de l'enveloppe de leur bâtiment afin d'atteindre un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) favorable et espérer bénéficier de subsides. De plus, le coût du kWh annoncé ne tient pas compte de la consommation électrique des PAC, ce qui fausse l'analyse économique pour les futurs utilisateurs.

Le prix de vente de l'énergie aux clients du CAD de Grandvaux est de 24 cts/kWh sans compter les coûts de la PAC des propriétaires. Selon le préavis 03/2020 « Demande de crédit pour la réalisation d'un système de production de chaleur pour les quartiers de la Gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully »

Il a été relevé à la page 10 que « Elle privilégie l'expérience et un prix de départ qui ne dépasse pas les 20.3 cts/kWh et demeure négociable. Ce prix pourrait être baissé de 0 à 5 cts/ kWh (voir § 8.). Elle prend ainsi en compte d'une part les contraintes

économiques de HdL et l'aspect financièrement supportable pour tous les futurs acheteurs d'énergie, y compris la commune. »

Un projet coûteux pour peu de bénéficiaires : Un investissement public de plus de 3 millions de francs pour un intérêt de 19 bâtiments (y compris la commune) sur les 68 propriétaires intéressés à ce jour paraît peu raisonnable, d'autant plus que la participation reste incertaine. Selon le préavis 14/2022 « Demande de crédit d'étude pour le projet de chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux »

Il a été relevé à la page 6 que « Les aspects financiers sont de deux ordres, à savoir le calcul du coût d'investissement total du système et, découlant de cela, sa rentabilité sur une période donnée et la possibilité d'obtenir un retour sur investissement. Cela nécessite ainsi d'établir les points suivants :

- a. Estimation des coûts d'investissements totaux et des subventions*
- b. Simulation des comptes de pertes et profits*
- c. Validation des étapes du projet et du prix pour les consommateurs-trices*
- d. Lettres d'intention signées par 50% des propriétaires.**

Au terme de cette étude, la Municipalité pourra décider de la poursuite et de la réalisation éventuelle du projet. Cette dernière phase fera évidemment l'objet de plusieurs préavis »

Une extension du réseau CAD limitée : Le projet prévoit la possibilité de raccorder d'autres immeubles à l'avenir. Toutefois, cette extension reste contrainte aux nombres de sondes de géothermie disponibles ainsi que par l'isolement thermique des bâtiments existants. Ainsi, un bâtiment bien isolé pourrait permettre de libérer une capacité suffisante pour qu'un nouveau bâtiment de puisse être raccordé au réseau.

Une démarche sans précédent et sans partenariat privé : Aucune autre commune ne s'est lancée dans un projet de cette ampleur, et les acteurs privés n'ont manifestement pas souhaité s'y associer, ce qui soulève des interrogations sur la viabilité du modèle proposé.

Des coûts de structures supplémentaires : La création d'un service industriel communal dédié au CAD entraînerait inévitablement des implications organisationnelles et des frais de fonctionnement supplémentaires, chose que la commune ne souhaitait pas mettre en pratique selon le préavis 03/2020 « Demande de crédit pour la réalisation d'un système de production de chaleur pour les quartiers de la Gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully. »

Il a été relevé à la page 8 « Toutefois, les services communaux n'ont aucune expérience dans ce type de production et fourniture d'énergie. De plus, l'administration ne dispose pas de services industriels ni de personnel formé directement dans ce domaine. Elle peut certes mandater des entreprises, mais l'administration communale demeurera en charge du pilotage et de la coordination des entreprises intervenant sur les différentes parties du système.

A ceci s'ajoute le fait qu'un tel projet n'a pratiquement aucune chance d'être répété chez nous et dans notre voisinage et que les compétences développées au sein de l'administration communale ne serviraient qu'à ce seul projet.

Si le projet montre qu'il y a des retombées financières positives en le réalisant elle-même, la Municipalité se doit aussi d'analyser comment elle peut au mieux dans un même temps économiser ses forces et soutenir un tel développement. »

Une rentabilité surestimée : Le plan de rentabilité présenté paraît excessivement optimiste au vu des données disponibles actuellement. Sans compter les risques techniques liés aux forages géothermiques, qui ne sont pas négligeables.

Un calendrier prématuré : Il est prématuré de s'engager à ce stade, d'autant plus que la loi cantonale sur l'énergie ne devrait être finalisée qu'à fin 2025. D'ici là, des solutions plus pragmatiques et économiquement viables auront très probablement été proposées, notamment pour les nombreux bourgs protégés du canton et du pays.

En conclusion, tout en reconnaissant les efforts de la majorité de la commission, nous, membres de la minorité, exprimons notre désaccord à la position adoptée concernant le préavis 03/2025 - Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement (Montant : CHF 3'282'500.-) ainsi que pour la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux (Montant : CHF 3'102'500.-).

Nous estimons que le système de chauffage à distance n'a aucune chance de voir le jour sans les travaux indispensables pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La réalisation simultanée des deux projets ne constitue pas une urgence (sauf pour la ruelle de l'Église) et nous recommandons de ne pas aller de l'avant avec ce projet dans sa forme actuelle. Il serait plus judicieux d'attendre un cadre légal stabilisé, de travailler en partenariat et d'avoir plus d'adhérence des propriétaires avant de réaliser cet investissement.

Nous espérons que nos arguments seront pris en compte pour une meilleure prise de décision.

Grandvaux, le 15 juin 2025

Membre rapporteur :

Jacques Joly

Membre :

Pascal Vionnet